

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Anick Hudon directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil municipal à sa session ordinaire du 7 janvier 2019 à 19h30 va prendre une décision concernant une dérogation mineure :

**DÉROGATION MINEURE NELSON LEBRUN 623, 7^E RANG OUEST, SAINT-ADELME
CADASTRE P 40 TESSIER**

Cette session ordinaire aura lieu à la salle du centre municipale située au 138, rue Principale à Saint-Adelme. La nature de la demande consiste à autoriser Monsieur Nelson Lebrun que le bâtiment construit en 1979 ait une superficie de 3.10 m² de moins que demandé soit superficie au sol habitable de 66.90 m² au lieu de la superficie minimale fixée à 70 m² pour une résidence unifamiliale.

Cette dérogation mineure est déposée à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Adelme ce 3^e jour de décembre 2018.



Anick Hudon DMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière